

Faculté de pharmacie

En vigueur du 1^{er} mai 2017 au 30 avril 2018

Plan facultaire d'attribution des bourses de réussite de la Faculté des études supérieures et postdoctorales pour les étudiants inscrits à la maîtrise (recherche) ou au doctorat en sciences pharmaceutiques

1. PRÉAMBULE

Ce plan facultaire d'attribution des bourses de réussite de la Faculté des études supérieures et postdoctorales (FESP) vise tous les étudiants **inscrits à temps complet** aux programmes de maîtrise avec mémoire et de doctorat en sciences pharmaceutiques. Les étudiants qui sont inscrits en scolarité préparatoire sont aussi admissibles lorsqu'ils sont inscrits simultanément au programme de maîtrise ou de doctorat en sciences pharmaceutiques. Les étudiants inscrits uniquement en scolarité préparatoire ou à temps partiel ne sont pas admissibles.

Le plan facultaire d'attribution est réévalué annuellement selon les sommes versées à chaque faculté par l'Université Laval. Ainsi, le plan est soumis à des changements annuels qui peuvent se répercuter sur la somme globale que recevra l'étudiant. L'étudiant est soumis annuellement au plan facultaire d'attribution en vigueur.

Le plan couvre deux années universitaires, i.e. un minimum et un maximum de 3 à 6 sessions d'inscription à temps complet pour les étudiants inscrits à la maîtrise. Pour les étudiants inscrits au doctorat, le plan couvre quatre années universitaires impliquant un minimum et un maximum de 8 à 12 sessions d'inscription. Les sessions d'été sont calculées dans le nombre de sessions.

2. OBJECTIFS

Le plan facultaire d'attribution présenté est conforme aux objectifs institutionnels de l'Université qui sont :

- a) de faciliter l'avancement des études jusqu'à la diplomation des étudiants dans le but de diminuer la durée des études;
- b) d'augmenter le taux de diplomation des étudiants;
- c) d'augmenter le recrutement aux 2^e et 3^e cycles.

3. PROCÉDURE DE DEMANDE DE BOURSE DE RÉUSSITE DE LA FESP SUR CAPSULE

- 1. Accéder à Capsule et sélectionner « Activités de formation à la recherche »;
- 2. Sélectionner « Soumettre une demande de bourse »;
- 3. Sélectionner le programme;
- 4. Sélectionner la bourse à demander en cliquant sur le bouton « Demander»;
- 5. Confirmer et soumettre votre demande et, s'il y a lieu, acheminer les documents demandés à votre direction de programme.
- N. B. L'étudiant doit effectuer la demande avant la fin de la session à laquelle l'étape est complétée. La session se termine la veille du début de l'autre session.

4. MODALITÉS DE FINANCEMENT

a) Maîtrise

Le programme de maîtrise en sciences pharmaceutiques compte 45 crédits. Ce programme prévoit jusqu'à **1 500 \$** pour chaque nouvel étudiant. Cette somme sera répartie comme suit :

TITRE	CODE	DESCRIPTION								
Bourse d'admission à	44BOUA	Bourse d'admission à toute nouvelle personne inscrite à temps complet au								
la maîtrise		programme au terme de la période d'abandon de choix de cours avec								
		remboursement : 250 \$.								
Réussite du cours	44REPR	Réussite du cours PHA-6001 Projet de recherche (2 crédits) à la 1 ^{ère} session								
PHA-6001		d'inscription au programme : 250 \$.								
Réussite des cours	44RENP	Majeure pharmaco-épidémiologie : Réussite des cours PHA-7014 Notions								
PHA-7014 et PHA-		de pharmaco-épidémiologie (3 crédits) ET PHA-7015 Projet en pharmaco-								
7015		épidémiologie (1 crédit) avant la fin de la 3 ^e session : 750 \$.								
Réussite du cours	44RES6	Réussite du cours PHA-6000 Séminaire de maîtrise (1 crédit) avant la fin de								
PHA-6000		la:								
		 5^e session d'inscription au programme: 500 \$; 								
		ou								
		 6^e session d'inscription au programme: 250 \$. 								
Passage accéléré au 44PASS		Passage accéléré au doctorat après la 3 ^e session et avant l'inscription à la 4 ^e								
doctorat		session : 500 \$.								
Dépôt initial 44DEP6		Dépôt initial du mémoire avant la fin de la 5 ^e (500 \$) ou 6 ^e (250 \$)								
		d'inscription au programme et dépôt final effectué au plus un mois après la								
		réception des rapports des évaluateurs.								

b) Doctorat

Le programme de doctorat en sciences pharmaceutiques compte 90 crédits. Ce programme prévoit jusqu'à **11 250** \$ (9 250 \$ du plan facultaire d'attribution des bourses de réussite de la Faculté des études supérieures et postdoctorales et 2 000 \$ de la bourse d'admission (voir «autres sources de financement») pour chaque nouvel étudiant. Cette somme sera répartie comme suit :

TITRE	CODE	DESCRIPTION
Réussite du cours PHA-8000 (2)	44REX2	Réussite du cours PHA-8000 Examen de doctorat (4 crédits) avant la fin de la 2 ^e session d'inscription au programme : 1 500 \$.
Réussite du cours PHA-8000 (4)	44REX4	Majeure pharmaco-épidémiologie : Réussite du cours PHA-8000 Examen de doctorat (4 crédits) avant la fin de la 4 ^e session d'inscription au programme : 1 500 \$.
Tous les crédits de cours du programme complétés	44COU8	Tous les crédits de cours du programme (à l'exception du cours PHA-8001 Séminaire de doctorat) complétés avant la fin de la 8 ^e session d'inscription au programme : 500 \$.
Auteur principal d'un premier article	44ART1	Auteur principal d'un article portant sur les travaux de recherche au doctorat de l'étudiant (incluant les revues systématiques ou les méta-analyses), qui est accepté pour publication dans un périodique avec révision par un comité de pairs avant la fin de la 12 ^e session d'inscription au programme. Documents requis : la lettre ou le courriel d'acceptation du manuscrit ainsi qu'une copie du manuscrit accepté devront être envoyés à sylvie.lacasse@pha.ulaval.ca: 1000 \$.
Auteur principal d'un deuxième article	44ART2	Auteur principal d'un article portant sur les travaux de recherche au doctorat de l'étudiant (incluant les revues systématiques ou les méta-analyses), qui est accepté pour publication dans un périodique avec révision par un comité de pairs avant la fin de la 12 ^e session d'inscription au programme. Documents requis : la lettre ou le courriel d'acceptation du manuscrit ainsi qu'une copie du manuscrit accepté devront être envoyés à sylvie.lacasse@pha.ulaval.ca: 1000 \$.
Auteur principal d'un article de revue de la littérature	44ARTR	Auteur principal d'un article de revue de la littérature, qui est accepté pour publication dans un périodique, ou un livre, avec révision par un comité de pairs avant la fin de la 12 ^e session d'inscription au programme. Documents requis : la lettre ou le courriel d'acceptation du manuscrit, la preuve de révision par les pairs (pour les chapitres de livres) ainsi qu'une copie du manuscrit accepté devront être envoyés à sylvie.lacasse@pha.ulaval.ca: 250 \$. Notez qu'il s'agit d'une nouvelle étape en vigueur à partir du 1 ^{er} mai 2017, les revues publiées avant cette date ne sont pas admissibles.
Réussite du cours PHA-8001 et dépôt initial	44SD12	Cours PHA-8001 Séminaire de doctorat (1 crédit) complété et dépôt initial de la thèse effectué avant la fin de la : - 11 ^e session d'inscription au programme: 2 500 \$; ou - 12 ^e session d'inscription : 2 000 \$.
Soutenance de thèse réussie et dépôt final de la thèse	44RSD4	Dépôt final de la thèse effectué dans un délai de 4 semaines (20 jours ouvrables) après la réussite de la soutenance de thèse ET avant la fin de la : - 13 ^e session d'inscription au programme: 2 500 \$; ou - 16 ^e session d'inscription au programme: 1 500 \$;

c) Modalités d'application

- L'étudiant doit être inscrit à temps plein, et ce, jusqu'à la fin de la session où il reçoit la bourse. À l'exception des étapes 44DEP6 et 44RSD4 pour lesquelles l'étudiant pourra ne pas être inscrit dans certaines circonstances (consultez la direction de programmes pour plus de détails).
- Aucun délai ne sera accordé, sauf pour cause de maladie ou congé parental, appuyée par une preuve indiquant le délai requis à l'étudiant pour la reprise à temps complet de ses activités.
 Dans le cas d'un congé parental, un maximum de trois (3) sessions supplémentaires sera accordé. Pour être considéré en congé parental, l'étudiant ne doit pas être inscrit à temps plein aux sessions pour lesquelles il demande le congé parental.
- Les étapes précitées impliquent que l'étudiant de même que son directeur de recherche devront respecter les délais établis. Ce plan facultaire d'attribution vise à favoriser la réussite des étudiants gradués dans les délais requis. Si le délai d'une étape n'est pas respecté, l'étudiant pourra néanmoins obtenir le financement des étapes subséquentes, s'il respecte leurs délais. Le retard dans une étape ne sera pas considéré dans les étapes subséquentes : c'est-à-dire si l'étudiant au doctorat retarde d'une session son examen de doctorat, il devra quand même faire le dépôt initial de sa thèse à la fin de la douzième session, sauf pour les étudiants qui ont présenté une preuve médicale.
- Les étudiants boursiers d'organismes subventionnaires qui interdisent le cumul de bourses ne sont pas éligibles au programme de bourses de réussite de la Faculté des études supérieures et postdoctorales. Il est de la responsabilité de l'étudiant de s'assurer qu'il est éligible aux bourses de réussite et d'en informer la Faculté si ce n'est pas le cas.
- Pour être considéré réussi, le dépôt initial, ou final, du mémoire, ou de la thèse, doit avoir été accepté par la Faculté des études supérieures et postdoctorales (FESP), il est important de prévoir les délais administratifs (généralement quelques jours).

d) Autres sources de financement

En plus de ces montants garantis, il y a possibilité de financement additionnel pour les activités suivantes :

- Bourse d'admission au doctorat: L'Université Laval offre une bourse d'admission de 2 000 \$ à tous les étudiants (canadiens ou étrangers) inscrits pour la première fois à un programme de doctorat de l'Université Laval à temps complet. Pour connaître les conditions d'admissibilité, consultez: <a href="http://www.bbaf.ulaval.ca/cms/site/bbaf/bourses_etudes/cycles_superieurs/bourses_etudes/cycles_etudes/cycles_etudes/cycles_etudes/cycles_etudes/cycles_etudes/cycles_etudes/cycles_et
- Conférenciers: Un certain nombre de nos étudiants gradués, particulièrement ceux au doctorat, sont recrutés pour donner des cours dans leur domaine de recherche aux étudiants de premier cycle en pharmacie.
- Auxiliaire d'enseignement : Moniteur de laboratoire : participation à l'encadrement des étudiants du premier cycle dans les travaux pratiques, corrections de travaux ou d'exercices sous la direction du professeur responsable du cours.
- Bourses et prix d'excellence de l'industrie pharmaceutique : L'industrie pharmaceutique donne annuellement à la Faculté différentes bourses ou prix d'excellence.
- L'Association des Facultés de Pharmacie du Canada : L'AFPC offre annuellement des bourses et des prix d'excellence.

- Bourses du Fonds d'enseignement et de recherche: Le FER de la Faculté offre un montant annuel sous forme de bourses à des étudiants gradués lors de deux concours annuels (dates limites: 31 octobre et 30 avril) Voir les modalités sur le site Internet facultaire: https://www.pha.ulaval.ca/etudiants-actuels/mes-ressources/fonds-denseignement-et-derecherche/.
- Allocations du directeur de recherche: Étant donné que la majorité des professeurs de la Faculté qui encadrent les étudiants gradués sont subventionnés par des organismes externes, il est possible qu'un étudiant gradué reçoive une bourse payée à même la subvention du professeur selon son approbation.
- Demandes de bourses auprès d'organismes subventionnaires et de fondations.
- Bourse d'exemption des droits de scolarité supplémentaires pour les étudiants étrangers (https://www.bbaf.ulaval.ca/bourses-detudes/etudiants-etrangers/exemption-droits-descolarite-supplementaires/).

4. DISPONIBILITÉ BUDGÉTAIRE DE LA FACULTÉ

Le plan facultaire d'attribution des bourses de réussite de la Faculté des études supérieures et postdoctorales proposé à la maîtrise et au doctorat dépendra du budget disponible. Ce plan pourrait être modifié sans préavis. Le cas échéant, les étudiants seront avisés des modifications effectuées dans les meilleurs délais.

5. PLAN DE COMMUNICATION

Le plan facultaire d'attribution sera publicisé directement aux professeurs et aux étudiants des 2^e et 3^e cycles de la Faculté de pharmacie, par courriel, et sera déposé sur le site de la Faculté: www.pha.ulaval.ca. La Faculté des études supérieures et postdoctorales et le Bureau des bourses et de l'aide financière seront également informés, par courriel, de notre adresse Internet.

6. GESTION FACULTAIRE DU PROGRAMME DES BOURSES DE RÉUSSITE AUX CYCLES SUPÉRIEURS

Le plan d'attribution est présenté, modifié et discuté lors de la rencontre annuel du comité de gestion des bourses de réussite composés de professeurs, d'étudiants de 2^e et 3^e cycles et du directeur exécutif. Il est également présenté au comité des programmes de 2^e et 3^e cycles et à l'Assemblée des professeurs. Thérèse Di Paolo, directrice des programmes de maîtrise et de doctorat, en collaboration avec Jessica Jean, conseillère à la gestion des études de 2^e et 3^e cycles, Sylvie Lacasse, agente de gestion des études et Danny J. Sohier, directeur exécutif, ont la responsabilité quotidienne d'appliquer le plan facultaire d'attribution selon les conditions décrites.

Feuilles de route

Maîtrise en sciences pharmaceutiques

								Total					
Code	Description	S1	S2	S3	S4	S 5	S6	Avant 6 ^e session	6 ^e session	Après 6 ^e session			
44BOUA	Bourse d'admission à la maîtrise	250 \$						250\$	250 \$	250 \$			
44REPR	Réussite du projet de recherche	250 \$						250\$	250 \$	250 \$			
44RES6	Réussite du séminaire à la 5e ou 6e session					500 \$ ¹	250 \$ ¹	500\$	250 \$	0\$			
44PASS	PASS Passage accéléré après la 3e session			500 \$				500\$	250 \$	o ¢			
44DEP6	Dépôt initial avant la fin de la 5e ou 6e session et dépôt final au plus un mois après la réception des rapports					500 \$ ²	250 \$ ²	300 \$	230 \$	0\$			
Total								1 500 \$	1 000 \$	500 \$			

¹ Un ou l'autre des montants selon la session

Maîtrise en sciences pharmaceutiques - pharmaco-épidémiologie

								Total					
Étape	Description	S1	S2	S3	S4	S5	S6	Avant 6 ^e session	6 ^e session	Après 6 ^e session			
44BOUA	Bourse d'admission à la maîtrise	250 \$						250\$	250 \$	250 \$			
44RENP	Réussite des cours PHA-7014 et PHA-7015			750 \$				750 \$	750 \$	750 \$			
44PASS	Passage accéléré après la 3e session OU			500 \$				5 00 ¢	250 ¢	0\$			
44DEP6	Dépôt initial avant la fin de la 5e ou 6e session et dépôt final au plus un mois après la réception des rapports					500 \$ ¹	250 \$ ¹	5 00 \$	250 \$				
	Total							1 500 \$	1 250 \$	1 000 \$			

¹ Un ou l'autre des montants selon la session

² Un ou l'autre des montants selon la session

Doctorat en sciences pharmaceutiques et en pharmaco-épidémiologie

	Description								S8	S9									Total		
Code		S1	S2	S3	S4	S5	S6	S7			S10	S11	S12	S13	S16	S21	Avant 12 ^e session	12 ^e session	13 ^e session	16 ^e session	21 ^e session
BBAF	Bourse d'admission	1 000 \$ ¹	1 000 \$ ¹														2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$
44REX2 44REX4	Réussite de l'examen de doctorat		1 500 \$ ²														1 500 \$	1 500 \$	1 500 \$	1 500 \$	1 500 \$
	Réussite de tous les crédits de cours avant la fin de la 8e session								500 \$								500 \$	500 \$	500 \$	500 \$	500 \$
44ART1 44ART2	Article (s)												2 x 1 000 \$ ³				2 000\$4	2 000 \$4	2 000 \$4	2 000 \$4	2 000 \$4
44ARTR	Article de revue												250 \$ ⁴				250 \$ ⁴	250 \$ ⁴	250 \$ ⁴	250 \$ ⁴	250 \$ ⁴
44SD12	Réussite séminaire de doctorat et dépôt initial à la 11e ou 12e session											2500 \$ ⁵	2000 S ⁵				2 500 \$	2 000 \$	0\$	0\$	0\$
	Soutenance et dépôt final dans un délai de quatre semaines après la soutenance et avant la fin de la :													2500 \$ ⁶	1500 \$ ⁶	500 \$ ⁶	2 500 \$	2 500 \$	2 500 \$	1 500 \$	0\$
Total																	11 250 \$	10 750 \$	8 750 \$	7 750 \$	6 250 \$

¹ Bourse institutionnelle d'admission au doctorat (http://www.bbaf.ulaval.ca/cms/site/bbaf/bourses_etudes/cycles_superieurs/bourses_admission_doctorat)

Les feuilles de route sont à titre informatif uniquement, s'il devait y avoir une discordance entre la feuille de route et le texte du plan d'attribution, le texte aura préséance pour la remise des bourses.

² Les étudiants au doctorat en pharmaco-épidémiologie doivent réussir l'examen de doctorat avant la fin de la quatrième session

³ Les montants pour les articles peuvent être demandés avant la douzième session

⁴ Pour avoir ce montant, les articles doivent être acceptés ou publiés avant la fin de la 12e session

⁵ Un ou l'autre des montants selon la session du dépôt

⁶ L'étudiant obtient l'un ou l'autre des montants selon la session du dépôt final